

**CODE DE VIE  
DES DRAGONS  
DE**

**L'ÉCOLE ST-NOËL-CHABANEL**

**LES**

**DRAGONS**

## Mission pour SNCC

À l'école SNCC, en partenariat avec les familles et la communauté, nous offrons un milieu accueillant et sécuritaire où la langue française et la foi catholique s'intègrent dans une pédagogie engageante axée sur l'innovation et la technologie visant ainsi à outiller chaque élève en leur permettant de s'épanouir pour devenir un citoyen engagé et réfléchi.

## Vision pour SNCC

À l'école SNCC, l'élève témoigne de son bien-être et de son apprentissage en s'appuyant sur sa foi et sur les avantages que procure l'apprentissage de deux langues tout en développant des compétences en innovation reliées aux technologies de l'information et de la communication (TIC).



# École Saint-Noël Chabanel

## Fierté des dragons



### Français

Nous parlons français à l'école.



### Inclusion et respect

Nous respectons les différences et cherchons à les comprendre.



### Engagement

Nous contribuons à la vie scolaire avec enthousiasme et une attitude positive.



### Responsabilité

Nous sommes responsables pour notre apprentissage, notre comportement et notre environnement.



### Ta foi

Nous suivons l'exemple de Jésus.



### Équilibre

Nous faisons des choix sains pour avoir une bonne santé mentale et physique.

# LES DRAGONS

# Climat scolaire - Les maisons de dragons de SNCC

Dans le but d'accroître chez les élèves et les membres du personnel leur sentiment d'appartenance à l'école, le système de "maisons de dragons" a été adopté en 2016-2017. Les élèves de l'école avaient choisis le dragon comme mascotte en 2013 et en 2015 le nouveau logo graphique a été créé. Cette même année, des vêtements d'esprit d'école portant le nouveau logo ont été vendus pour la première fois et sont portés fièrement par plusieurs élèves et membres du personnel chaque vendredi.

C'est à l'automne 2016, que les maisons de dragons furent ajoutées. Tous les élèves ont participé à un vote pour choisir leurs dragons préférés: Krok mou, Dracaufeu, Maléfique, Smaug et Di-Long. Lors de la première cérémonie du "Choixpeau de dragon", les élèves de la 1re à la 6e année, ainsi que l'ensemble du personnel ont été répartis dans les 5 maisons de dragons.

Maintenant, chaque septembre pendant un rassemblement d'école, les élèves de 1re année et les nouveaux élèves, participent à la cérémonie du Choixpeau pour devenir membre d'une famille.



# Climat scolaire - les maisons de dragons de SNCC

Le système des maisons de dragons est intégré à plusieurs activités de l'école.

- Les élèves du primaire et moyen dînent au gymnase et s'assoient avec les membres de leur maison tous les mardis et vendredis.
- Les élèves se méritent des points pour leur participation et engagement (p.ex., utilisation du français oral, clubs et sports, responsabilités, gestes d'entraide, esprit d'école).
- Selon un horaire établi, les membres de la maison de dragons qui s'est accumulée le plus de points se méritent une activité récompense de leur choix (p.ex., journée pyjama, jeux au gymnase, film, etc.) pour le dîner.
- Une fois par mois, les membres de la maison des dragons



**Krok mou**



**Dracaufeu**



**Maléfique**



**Smaug**



**Di-Long**

# Matrice des comportements attendus

- Les comportements attendus sont enseignés aux élèves.
- Des affiches des comportements attendus sont à la vue des élèves dans les lieux scolaires.
- Les élèves qui adoptent les comportements attendus sont valorisés.



LE

DRAGONS

## **CODE DE CONDUITE ET DISCIPLINE PROGRESSIVE**

### **CODE DE CONDUITE PROVINCIAL**

Le code de conduite provincial découle de la Loi sur l'éducation (article 301-1, 2) et précise les normes de comportement. Le code de conduite s'applique à tous les membres de la communauté scolaire qui se retrouvent sur les lieux de l'école lors des activités sportives de l'école, dans l'autobus scolaire, au cours des activités périscolaires/parascolaires extérieures parrainées par l'école ou le Conseil ou tout autre contexte où un acte posé a des répercussions sur le climat scolaire.

Le code de conduite provincial donne également des précisions quant aux activités qui sont interdites pour assurer la sécurité de l'élève et des personnes du milieu scolaire. Ces activités figurent dans la Loi sur l'Éducation aux articles 306 et 310. Pour de plus amples renseignements, visitez le lien suivant:

Directive administrative du Csc MonAvenir sur le code de conduite:

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.1.pdf>

## **DISCIPLINE PROGRESSIVE**

L'intervention faite dans le cadre de **la discipline progressive est basée sur une approche éducative qui favorise l'apprentissage et la responsabilisation de l'élève et de son comportement en lui offrant un encadrement et un soutien**. Le comportement inapproprié de l'élève devient une occasion de comprendre le lien entre ses actions et la conséquence naturelle. Cette démarche guide l'élève afin qu'il puisse tirer des leçons des choix qu'il fait et permet de l'orienter vers les bons choix. La discipline progressive s'insère dans un continuum d'interventions pouvant débuter par un rappel du code de vie, un avertissement, une communication avec le parent/tutrice/tuteur et/ou un geste réparateur. Il faut cependant noter que la discipline progressive tient compte de la nature et de la gravité du comportement et les conséquences de ces derniers sur le climat scolaire.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur la discipline progressive :

[ELV.9.6 – Discipline progressive \(PDF non accessible\)](#)

Directives administratives du Csc MonAvenir sur la suspension:

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.2.pdf>



# LA PYRAMIDE D'INTERVENTION

NIVEAU

**3**

5% des cas nécessitent une intervention telle qu'une suspension en fonction de la **Loi 306 et 310**

NIVEAU

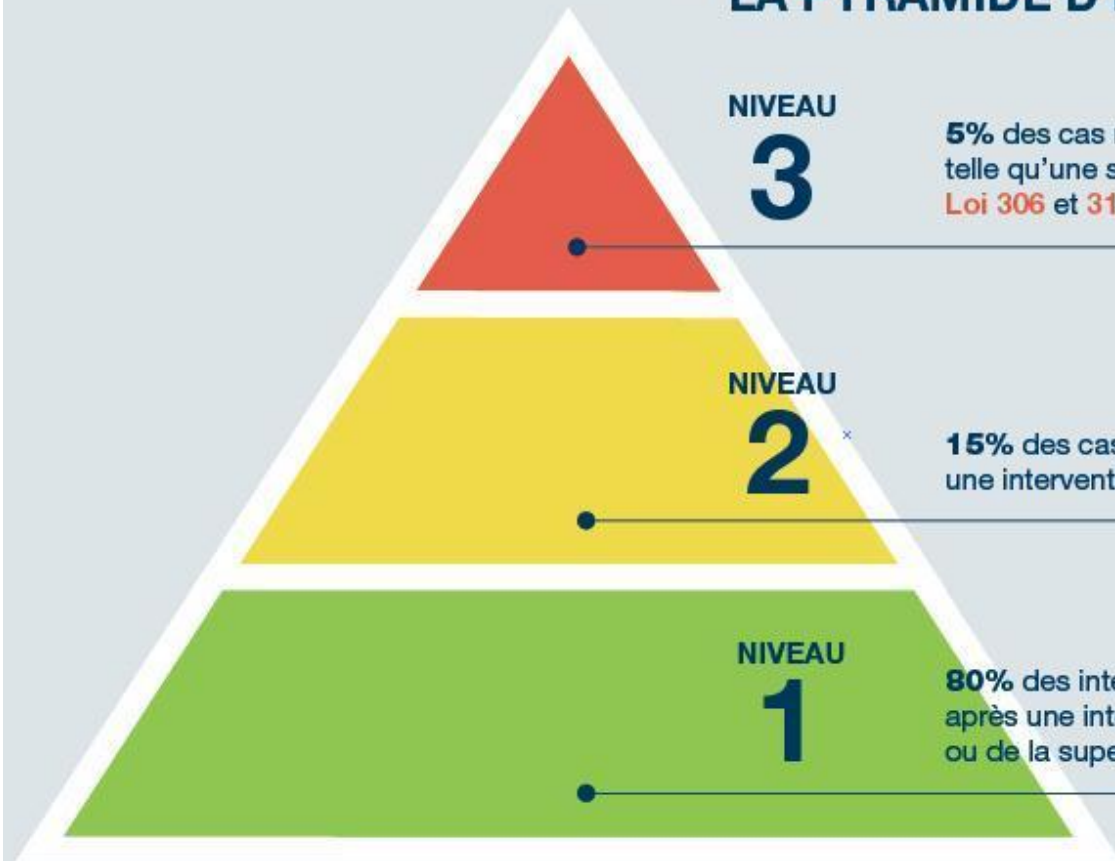
**2**

15% des cas nécessitent généralement une intervention de la direction

NIVEAU

**1**

80% des interventions seront efficaces après une intervention de l'enseignant ou de la supervision immédiate



## **L'INTIMIDATION - définition**

L'intimidation peut être un comportement ponctuel ou répété adopté par une personne ou un groupe de personnes.

L'intimidation se produit dans des situations où il y a un déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre des personnes ou des groupes, et peut être un symptôme de racisme, de classisme, d'homophobie, de sexisme, de discrimination religieuse, de discrimination ethnique ou d'autres formes de préjugés ou de discrimination. Elle peut également être fondée entre autres sur la taille, l'apparence, les habiletés ou d'autres facteurs réels ou perçus. Les perceptions sur les différences sont souvent fondées sur des stéréotypes perpétués dans la société en général.

(Politique/Programmes Note 144)



L'intimidation, y compris la cyberintimidation, peut être intentionnelle ou non intentionnelle, directe ou indirecte, et peut s'exprimer de plusieurs façons : de manière physique (par exemple, bousculades, crocs-en-jambe), de manière verbale (par exemple, injures, insultes, menaces, remarques sexistes, racistes ou transphobes) et de manière sociale, aussi appelée relationnelle (par exemple, propagation de rumeurs, exclusion intentionnelle, humiliation publique), ou encore par la destruction du bien d'autrui.

**Il est important de ne pas confondre l'intimidation avec un conflit.**

<b>CONFLIT</b>	<b>INTIMIDATION</b>
<p>Les conflits sont normaux.</p> <p>Un conflit est un désaccord entre élèves.</p> <p>Le conflit peut être un incident isolé ou répété.</p> <p>Le conflit peut mener à une perte de contrôle due à la colère.</p> <p>L'élève tente parfois de résoudre son conflit par des moyens qu'il connaît, souvent par une forme d'agression physique ou verbale sans avoir l'intention de blesser.</p> <p><b><u>Le conflit résolu</u></b></p> <p>Les élèves ont entamé le processus de résolution de conflit.</p> <p>Le conflit se termine de façon pacifique.</p> <p>Un conflit bien résolu est lorsque le résultat est gagnant-gagnant.</p>	<p>L'intimidation est une répétition d'attitudes et de propos méprisants et humiliants.</p> <p>Abus de contrôle et de pouvoir avec l'intention de faire peur; il y a un déséquilibre au niveau du pouvoir.</p> <p>À force de répéter le comportement intimidant, la personne qui intimide établit son pouvoir sur la personne ciblée, qui devient de plus en plus bouleversée et craintive.</p> <p>La personne intimidée est généralement ciblée.</p> <p>Une personne qui utilise de l'agressivité physique et/ou verbale n'est pas nécessairement une personne qui intimide.</p> <p>Une personne qui intimide est généralement une personne qui incite les autres à intimider la personne ciblée.</p>

C'est la responsabilité de tous les intervenant(e)s (adultes et élèves) d'arrêter l'intimidation. L'école SNCC, en partenariat avec les parents, doit offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire afin que chaque élève puisse cheminer vers l'actualisation de son plein potentiel tant sur le plan personnel, social que scolaire.

À SNCC plusieurs initiatives ont été mise en oeuvre pour prévenir et contrer l'intimidation à notre école:

- Formations offertes par le Centre ontarien de prévention des agressions (tous les membres du personnel enseignante et de soutien, les parents, les élèves);
- Capsules d'apprentissage créées par le CFORP;
- Cercles de résolution;
- Matrice de comportements attendus;
- Leçons diverses en salle de classe (p.ex., cybercitoyenneté, études de romans);
- Présentations diverses (Vers le Pacifique);
- Ateliers offerts par B.R.A.V.E. Education (élèves et parents en 2023-24);
- Système de rapports d'incidents et analyse des données (Profileur);
- Activités d'école pour développer un sentiment d'appartenance, le bien-être et l'inclusivité.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur l'intimidation :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf>

## CODE VESTIMENTAIRE - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Le Csc MonAvenir et l'ÉÉC St-Noël-Chabanel croient qu'une tenue vestimentaire appropriée reflète ses attitudes et ses valeurs chrétiennes ainsi que celles du système scolaire catholique. Le code vestimentaire des élèves vise à créer un climat scolaire bienveillant, sécuritaire et positif.

En vertu de la Loi sur l'éducation (article 302(5)), les conseils scolaires doivent mettre en place une politique relative à la tenue vestimentaire des élèves. Le Csc MonAvenir exige que toutes ses écoles mettent en œuvre un code de vie qui inclut un code vestimentaire visant l'apparence et une tenue vestimentaire soignée et modeste. Ce code vestimentaire s'adresse à tous les élèves qui se trouvent sur la propriété de l'école, à bord de l'autobus scolaire, en classe virtuelle ou participant à une activité autorisée. De plus, il doit être conforme à la mission et à la vision du Csc MonAvenir, et compatible avec les dispositions du Code des droits de la personne et de la Charte canadienne des droits et libertés.



# Éléments du code vestimentaire exigés pour les écoles élémentaires et secondaires

La tenue vestimentaire de l'élève doit :

- Respecter l'intention de maintenir une communauté positive, anti-oppressive, équitable, accueillante et inclusive d'un large éventail d'identités sociales et culturelles qui tient compte du bien-être des élèves;
- Être opaque et couvrir les sous-vêtements et parties privées;
- Se conformer aux exigences établies en matière de santé et de sécurité pour l'activité prévue (p. ex. cours sur la santé et l'éducation physique, cours de sciences, événements sportifs, enseignement technique, cours de théâtre/danse, etc.);
- Être exempte d'images ou de langage offensants, obscènes, vulgaires, y compris le blasphème, la haine et la pornographie ;

## Continuité - code vestimentaire

- Être exempte de tout contenu qui est discriminatoire (p. ex. raciste, anti-noir, anti-autochtone, antisémite, islamophobe, sexiste, transphobe, homophobe, classiste etc.), ou qui pourrait raisonnablement être interprété comme diffamatoire, menaçant, harcelant ou qui promeut des préjugés ou la haine;
- Être exempte de symboles, suggestions, promotions ou références à la cigarette, le vapotage, le cannabis, l'alcool, les drogues ou tout attirail connexe qui promeut ou incite à la violence ou à toute conduite illégale ou une activité criminelle;
- Favoriser le fonctionnement sécuritaire de l'école, sans limiter ou restreindre le droit d'autrui et sans créer un risque raisonnablement prévisible d'ingérence ou d'atteinte aux droits en vigueur;
- Être composée de souliers d'intérieur, pour des raisons d'hygiène et de propreté, dont les espadrilles qui peuvent être portées pour le cours d'éducation physique.

## Éléments du code vestimentaire en éducation physique, le cas échéant

- Chaussures de sport à semelles non marquantes;
- Une paire de bas;
- Un short sportif ou un pantalon de sport;
- Un chandail à manches courtes;
- Le port de bijoux est interdit.



<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.8.1pdf>



## Objets interdits (à bord l'autobus et à l'école)

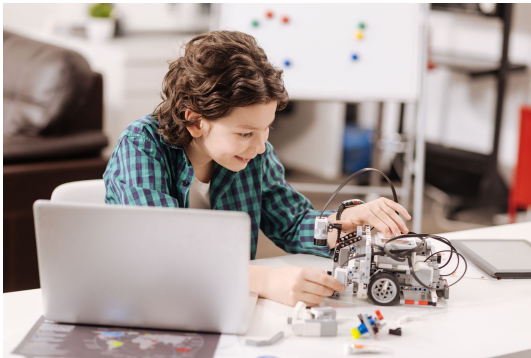
Pour prévenir les blessures, les accidents, le vol et les conflits entre élèves, les objets suivants sont interdits :

- les planches à roulettes;
- les bâtons et balles de baseball ou balles dures;
- les ballons (à bord l'autobus);
- les bâtons de hockey;
- les trottinettes;
- les patins à roues alignées;
- les espadrilles à roulettes;
- les parapluies aux récréations;
- les loupes et les ciseaux dans la cour d'école;
- tout objet représentant la violence;
- tout objet dangereux incluant les couteaux;
- tout jouet (incluant les cartes de collection) de la maison à l'exception de lors des journées privilèges;
- appareils électroniques personnels (iPods, téléphones cellulaires, jeux électroniques, etc.);
- tabac, alcool, matériel inapproprié, drogue.



## UTILISATION RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Au Csc MonAvenir et à l'ÉEC St-Noël-Chabanel, la technologie est un outil important pour bonifier l'apprentissage des élèves. Tous les élèves doivent être de bons citoyens numériques en suivant les règles d'usage acceptables en utilisant la technologie appartenant à l'école (logiciels, matériel, réseau). L'utilisation d'équipements électroniques personnels (cellulaire, tablette, ordinateur portable, etc) à des fins scolaires doit suivre ces mêmes règles en tout temps.



Tout usage d'un appareil électronique personnel sur les lieux scolaires portant atteinte au climat scolaire pourrait être sujet à vérification. L'école n'est pas responsable des bris ou vols d'objets de valeur personnelle et n'en assume pas la responsabilité.

## Éléments exigés pour l'utilisation des technologies numériques pour les élèves du CSC

### MonAvenir:

**L'utilisation des technologies sur les lieux scolaires est un privilège. Pour cette raison l'élève doit:**

- Utiliser les outils informatiques mis à sa disposition à des fins scolaires exclusivement. Donc, aucun document électronique nuisant à la sécurité du réseau informatique ne peut être téléchargé.
- Utiliser l'adresse courriel du conseil ainsi que le réseau internet du conseil pour des tâches scolaires seulement.
- Conserver personnellement son code d'utilisateur et son mot de passe en tout temps.
- Demander la permission à un membre du personnel avant d'utiliser tout appareil électronique appartenant à l'école ainsi que le réseau internet scolaire.



- Demander en tout temps à un membre du personnel avant d'imprimer un document.
- Dénoncer tout acte de vandalisme ou d'infraction ayant trait à la sécurité ou à une problématique éthique ou technique, à un adulte.
- Respecter la vie privée des autres membres de la communauté scolaire donc l'élève ne peut en aucun moment photographier ou filmer une personne ou un groupe de personnes sans leur consentement. Ceci s'applique à l'école, à bord de l'autobus scolaire ou lors de toutes autres activités reliées à l'école.
- Respecter les directives administratives du conseil. Donc un élève ne peut en aucun temps transmettre du matériel ou de l'information obscène, raciste, sexiste ou haineuse portant atteinte à une personne ou un groupe de personnes sur les médias sociaux, qui pourrait nuire au climat scolaire.

Les attentes en lien avec l'utilisation des technologies numériques découlent des directives administratives du Conseil scolaire :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.2.pdf>





**CONTRAT D'ENGAGEMENT AU CODE DE CONDUITE DU Csc MONAVENIR  
ET AU CODE DE VIE DE  
L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CATHOLIQUE ST-NOËL-CHABANEL**

**Pour l'élève :**

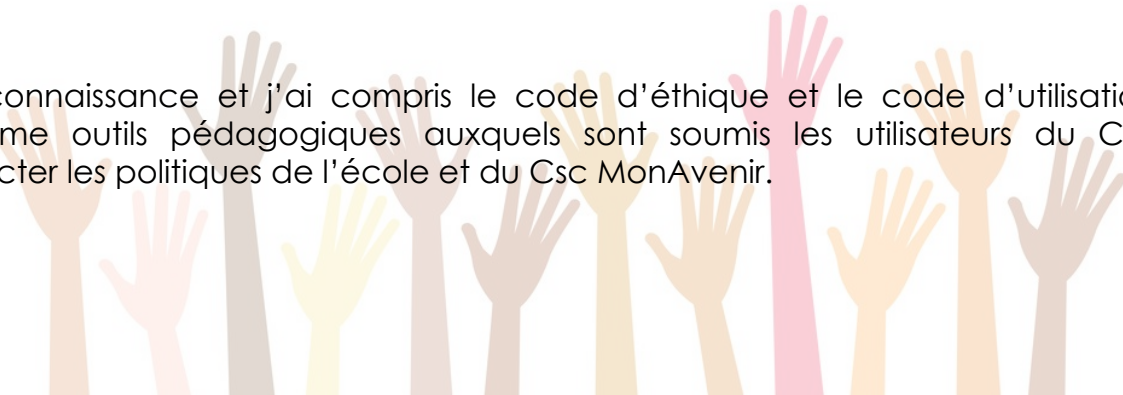
Par la présente, je m'engage à faire tous les efforts nécessaires pour respecter les attentes du **Code de conduite** de l'École élémentaire catholique St-Noël-Chabanel et du **Code de conduite** du Csc MonAvenir.

Je m'engage à vivre en français tout en respectant les valeurs chrétiennes.

Je m'engage à respecter le code vestimentaire.

Je comprends que toutes formes d'intimidation et de taxage ne seront pas tolérées et je signalerai à un adulte tout incident dans lequel je suis impliqué ou dont je suis témoin. Je m'engage à régler mes conflits de manière pacifique.

De plus, j'ai pris connaissance et j'ai compris le code d'éthique et le code d'utilisation d'Internet et des technologies comme outils pédagogiques auxquels sont soumis les utilisateurs du Csc MonAvenir et je m'engage à respecter les politiques de l'école et du Csc MonAvenir.





**CONTRAT D'ENGAGEMENT AU CODE DE CONDUITE DU Csc MonAvenir  
ET AU CODE DE VIE DE  
L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CATHOLIQUE SAINT-NOËL-CHABANEL**

**Pour les parents, tutrices ou tuteurs :**

Nous avons pris connaissance du **Code de conduite** de l'école St-Noël-Chabanel et du **Code de conduite** du Csc MonAvenir. Nous en avons discuté avec notre (nos) enfant (s) et nous nous engageons à les faire respecter.

Nous nous engageons à appuyer l'école quant à la promotion de la langue française et des valeurs chrétiennes, ainsi que le respect des comportements attendus.

Nous collaborerons avec les intervenants et intervenantes de l'école si notre enfant est impliqué dans des actes d'intimidation ou de taxage. Nous nous engageons à aider notre enfant à résoudre ses conflits de manière pacifique.

De plus, nous avons discuté du code d'éthique et du code d'utilisation d'Internet et des technologies avec notre (nos) enfant (s) et nous nous engageons à le faire respecter.

**[Formulaire Google à compléter par le parent](#)**

